

Stade Bigot : peut-on être fier d'un tel projet ?

Le vote du budget était à l'ordre du jour du conseil municipal qui s'est tenu le 3 avril 2025, et, au-delà de la succession de chiffres présentés lors de cette session, il nous semble important de relever les points saillants du budget de la Ville de Lillebonne et plus spécifiquement faire un point d'orgue en ce qui concerne le projet mis en avant par la Majorité, à savoir le projet Bigot.

A ce jour, le coût du projet Bigot s'élève à 8,5 millions d'euros, pour 5,5 millions d'euros prévus à l'origine ; ce projet, nous le qualifions de pharaonique et de non-sens écologique.

Pourquoi ?

Peut-on raisonnablement réaliser ce type de projet aujourd'hui en mettant tous ses oeufs dans le même panier ? Ne serait-il pas plus judicieux de réaliser un projet plus modeste, répondant néanmoins aux besoins des utilisateurs, mais pour un montant global moins élevé, afin de permettre la réalisation d'autres projets complémentaires, comme la réalisation d'un terrain synthétique aux Hauts-Champs afin de remplacer celui qui est arrivé en fin de vie, ce qui permettrait à l'ensemble des licenciés de l'USL Football de pouvoir en profiter ?...

Quant à l'écologie, ce projet aurait pu marquer un pas significatif en termes de développement durable, en réduisant considérablement l'empreinte carbone ; comme cela se fait par ailleurs, un système de panneaux photovoltaïques intégré avec un système de stockage d'énergie par batteries aurait eu tout son sens. Malheureusement, ce projet ne sera pas un exemple d'installation des plus respectueuse de l'environnement... Et pourtant, ce n'est pas faute d'avoir réitéré en commission travaux de mettre en place des panneaux photovoltaïques : in fine, seulement 10% de la surface potentielle en sera couverte ! C'est un véritable gâchis.

Dans une période où il faut maîtriser la dette et les dépenses de fonctionnement, nous ne pouvons que nous élever contre les décisions qui vont à l'encontre des objectifs recherchés.

**Patrick Cibois, Sylvie De Milliano, Arlette Lecacheur,
Patrick Walczak, Jean-Yves Gognet, Amel Takarli,
Anne-Lise Couture**